ASSOCIATION CULTUELLE POUR LA TENUE DE RÉUNIONS CHRÉTIENNES À PARIS

Constituée conformément aux lois des 9 décembre 1905 et 1er juillet 1901
et aux décrets des 16 mars 1905 et 16 août 1901.
Siège social : 32, Villa Wagram Saint Honoré, 75008 Paris

RNA W 751238949

Siren 478 049 752

Comptes de l'exercice 2025

Approuvés par l'Assemblée générale du 28 juin 2026

Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris

Exercice 2025

BILAN

ACTIF	Brut	Amt./Dépr.	Net Exercice 2025	Net Exercice 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques...	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immos incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	1624000	0	1624000	1624000
Constructions	406000	14706,25	391293,75	400343,75
Install. techniques, matériel & outillages industr	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immos corporelles	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations à céder	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2030000	14706,25	2015293,75	2024343,75
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Créances diverses	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	79986,06	0	79986,06	120079,74
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	0	0	0	-45,88

Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris

Exercice 2025

BILAN

SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT	79986,06	0	79986,06	120033,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursements des emprunts	0	0	0	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAUX GÉNÉRAUX	2109986	14706,25	2095279,81	2144377,61

Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris

Exercice 2025

PASSIF	Bilan Net Exercice 2025	Net Exercice 2024
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	47300	47300
Fonds associatif avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	64350	64350
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	1497828,86	362474,73
Résultat de l'exercice	-9142,8	1135354,13
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES	1600336,06	1609478,86
Fonds reportés ou dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	391293,75	400343,75
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	391293,75	400343,75
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	30000
SOUS-TOTAUX	0	30000
Dettes		
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes / établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	100650	100650
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3000	3600
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	0	0
SOUS-TOTAUX	103650	104555
Ecarts de conversion passif	0	0
TOTAUX GÉNÉRAUX	2095279,81	2144377,61

Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris

Exercice 2025

Compte de résultat

CPTE DE RESULTAT EN LISTE	Net Exercice 2025	Net Exercice 2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	0	0
Ventes de dons en nature	0	0
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue : Biens	0	0
Parrainages	0	0
Production vendue : Services	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0
Versements des fondateurs ou consom. de la dot. co	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	37696	841720,02
Mécénat	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Produits liés à des financements obligatoires	0	0
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	30000	0
Utilisation des fonds dédiés	9050	5656,25
Autres produits	0	0
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	0	0
Variations de stocks de marchandises	0	0
Achats de matières premières et autres approvision	41,55	28,17
Variations de stocks MP et autres approvisionnemen	0	0
Autres achats et charges externes		
Achats d'études et de prestations de services	0	0
Achats de matériel, équipements et travaux	0	0
Achats non stockés		
Fournitures non stockables	-4792,69	-4619,66
Fournitures d'entretien et de petit équipement	-630,13	-659,78
Fournitures administratives	0	0
Petits logiciels	0	-69
Autres fournitures	-297,26	-252,61
Sous-traitance générale	0	0
Redevance de crédit-bail	0	0
Locations	0	0

Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris

Exercice 2025

Compte de résultat

Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	0	-30000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	913950
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à dispositions gratuites de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAUX GÉNÉRAUX	-9142,8	1135354,13

Annexe aux comptes annuels

L'Association Cultuelle a pour but de subvenir aux frais nécessaires (entretien, charges et frais de l'immeuble) pour permettre l'exercice public du culte chrétien dans des conditions conformes aux enseignements du Nouveau Testament dans un immeuble sis au 32 Villa Wagram 75008 Paris.

Elle exerce toute activité en relation avec cet objet, telle que l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement, l'entretien du local de réunions, dans les limites et conditions prévues par la loi.

1. Principes et méthodes comptables

• Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général intégrant les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06 et les adaptations prévues pour les associations dans le règlement ANC 2018-06, ainsi qu'au règlement ANC n°2020-08 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

• Les principes comptables fondamentaux suivants ont été appliqués : image fidèle, sincérité, régularité, indépendance des exercices et continuité de l'exploitation.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

• L'exercice 2025 correspond à une année de gestion courante de l'immeuble acquis en 2024.

• Aucune donation ni abandon de créance n'a été constaté au cours de l'exercice 2025. L'ancien associé de la SCI Saint Honoré, encore créancier suite à la liquidation de cette société, a toutefois confirmé son engagement de procéder à des abandons de créance progressifs jusqu'en 2034, afin d'éteindre la créance résiduelle issue de cette liquidation.

• La provision pour gros travaux d'un montant de 30 000 € a été intégralement utilisée au cours de l'exercice pour financer les travaux réalisés dans l'allée de l'immeuble. Ces travaux ont été gérés par le syndic Foncia. La reprise de la provision a été comptabilisée conformément aux règles comptables en vigueur.

3. Immobilisations corporelles

• L'Association est propriétaire de l'immeuble sis 32 Villa Wagram – 75008 Paris depuis le 16 mai 2024.

• Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur brute totale des immobilisations corporelles s'élève à 2 030 000 €, ventilée comme suit :

- Terrain : 1 624 000 € (non amortissable)

- Bâtiment : 320 000 €

- Installations et agencements : 86 000 €

La valeur brute de l'actif est de 2 030 000 € ; le terrain est valorisé à 1 624 000 € ; l'immeuble est valorisé à 406 000€ ; un amortissement par décomposition a été déterminé selon le tableau suivant :

Actif	Début d'amortissement	Valeur amortissable	Durée d'amortissement (mois)	Cumul des amortissements antérieurs	Dotation	Valeur nette
Bâtiment Murs Toiture	16/05/2024	320 000 €	960	2 500 €	4 000 €	313 500 €
Portes, fenêtres	16/05/2024	41 000 €	240	1 281 €	2 050 €	37 669 €
Installation électrique	16/05/2024	30 000 €	240	938 €	1 500 €	27 563 €
Installations techniques, chaudière	16/05/2024	15 000 €	120	938 €	1 500 €	12 563 €

Au 31/12/2025 le montant du Résultat est négatif de 9 142,80 € contre un Résultat positif de 1 135 354, 13 € pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025 le total de la trésorerie se montait 79 986,06 € contre 120 079,74 € à la fin de l'exercice précédent ; le compte spécifique qui avait été créé pour l'acquisition du local a été clôturé (par virement du restant sur le compte courant).

L'état des créances et des dettes au 31 décembre 2025 fait apparaître une dette de 100 650,00€ restants dû à ce jour au titre de la soulte à l'un des anciens associés de la SCI Saint Honoré, et aux 3 000 € en prévision de la facture de M. le Commissaire aux Comptes.

Tableau des fonds propres

	31/12/2024	Augmentation	Affectation du résultat	31/12/2025
Première situation établie	47 300			47 300
Écart de réévaluation	64 350			64 350
Report à nouveau	362 475		1 135 354	1 497 829
Résultat de l'exercice	1 135 354	- 9 143	- 1 135 454	- 9 143
Total fonds propres	1 609 479	- 9 143	0	1 600 336

Tableau des fonds propres dédiés

Fonds dédiés sur dons	31/12/2024 Report	Utilisations 31/12/2025	31/12/2025
Dons dédiés à la construction	400 344	9 050	391 294

Les fonds dédiés à la construction sont repris au rythme des dotations aux amortissements

Tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2024 Dotation	Reprises	31/12/2025
Provisions pour gros entretien	30 000	30 000	

Les produits proviennent de dons des fidèles et le produit de 1604,60€ est consécutif aux intérêts financiers du livret A ; un fond dédié aux amortissements a été utilisé.

Les Charges habituelles sont honorées par l'Association Cultuelle ; elles sont constituées :

- par les frais d'utilisation du local, (eau, gaz, électricité), les frais liés à l'exercice du culte (pain, vin), de différentes petites fournitures ;
- par les frais d'entretien du local : frais de copropriétés, frais des contrôles de sécurité annuels, de l'assurance du bâtiment, du Cèdre (groupement d'achat pour les fournisseurs) ;
- par les honoraires des différents participants au rachat des parts de la SCI St. Honoré (expert foncier, notaires, etc.)
- par les frais bancaires ;
- par la taxe foncière : elle concerne un appartement au-dessus de la salle de réunions ;
- par la rémunération de la femme de ménage par le moyen du CESU, et les charges d'URSSAF correspondantes ;
- par les amortissements.

Des Charges FONCIA supplémentaires concernent des travaux de réfection des VRD dans l'allée commune des copropriétaires Wagram.

ASSOCIATION CULTUELLE POUR LA TENUE DE REUNIONS CHRETIENNES A PARIS

Association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905

32, Villa Wagram Saint Honoré
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Stéphane CUZIN
20, Rue Brunel
75017 Paris

Association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Association cultuelle pour la tenue de réunions chrétiennes à Paris** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Règles générales » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'application du règlement ANC N°2022-06.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'associations sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 juin 2026

Stéphane CUZIN



Commissaire aux comptes
inscrit sur la liste nationale des
commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Paris

BILAN

	31/12/25 Brut	31/12/25 Amort. Prov.	31/12/25 Net	31/12/24 Net
Immobilisations				
Terrains	1 624 000		1 624 000	1 624 000
Construction	406 000	14 706	391 294	400 344
Total actif Immobilisé	**2 030 000**	**14 706**	**2 015 294**	**2 024 344**
Charges constatées d'avance				-46
Disponibilités	362 773		79 986	120 080
Total actif circulant	**362 773**		**79 986**	**120 034**
Total actif	**2 392 773**		**2 095 280**	**2 144 378**

	31/12/25	31/12/24
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation établie	47 300	47 300
Ecart de réévaluation	64 350	64 350
Report à nouveau	1 497 829	362 475
Résultat net	-9 143	1 135 354
Fonds propres	**1 600 336**	**1 609 479**
Fonds dédiés sur dons reçus	**391 294**	**400 344**
Provisions pour risques et charges		**30 000**
Emprunts et dettes financières	100 650	100 650
Emprunts et dettes financières	**100 650**	**100 650**
Dettes fournisseurs	3 000	3 600
Dettes fiscales et sociales		305
Autres dettes		
Dettes d'exploitation et diverses	**3 000**	**3 905**
Total passif	**2 095 280**	**2 144 378**

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits de tiers financeurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	37 696	841 720
Reprises sur amort., dépréciations, provisions	30 000	
Utilisation des fonds dédiés	9 050	5 656
Produits d'exploitation	***76 746***	***847 376***
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	72 096	209 717
Impôts et taxes	1 512	1 486
Salaires et Traitements	2 750	2 934
Charges sociales	2 085	1 962
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 050	5 656
Dotations aux provisions		30 000
Reports en fonds dédiés		406 000
Charges d'exploitation	**87 493**	**657 755**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	**-10 747**	**189 621**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		64 350
Autres intérêts et produits assimilés	1 605	1 783
Produits financiers	*1 605*	*66 133*
Charges financières		
2. RESULTAT FINANCIER	**1 605**	**66 133**
3. RESULTAT COURANT avant impôts	**-9 142**	**255 754**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		*943 950*
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
3. RESULTAT EXCEPTIONNEL		***943 950***
Total des produits	**78 350**	**1 857 459**
Total des charges	**87 493**	**657 755**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-9 143**	**1 199 704**

ASSOCIATION CULTUELLE POUR LA TENUE DE REUNIONS CHRETIENNES A PARIS

Annexe aux comptes annuels

Objet de l'association, moyens, activités

L'association a pour objet de subvenir aux frais nécessaires pour permettre l'exercice public du culte chrétien, dans des conditions conformes aux enseignements du Nouveau Testament, dans un local de réunion situé à Paris (8ème) Villa Wagram Saint Honoré.

A Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général intégrant les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06 et les adaptations prévues pour les associations dans le règlement ANC 2018-06.

L'association applique les conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
-continuité de l'exploitation,
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

B Faits caractéristiques de l'exercice 2025

Néant.

Notes sur le bilan

Immobilisations et amortissements :

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations corporelles				
Terrain	1 624 000			1 624 000
Construction sur sol propre	320 000			320 000
Agencement des constructions	86 000			86 000
Total immobilisations corporelles	2 030 000	2 030 000	2 030 000	2 030 000
Total immobilisé	**2 030 000**	**2 030 000**	**2 030 000**	**2 030 000**

Amortissements des immobilisations	31/12/2024	Dotation	Reprises	31/12/2025
Amort des constructions	2 500	4 000		4 000
Amort des agencements	3 156	5 050		5 050
Total des amortissements	**5 656**	**9 050**		**9 050**

Durées d'amortissements :
Structure, gros œuvre : 80 ans
Portes et fenêtres 20 ans
Installations électriques : 20 ans
Autres installations techniques (chaudière) : 20 ans

Les disponibilités sont composées de deux comptes-courants bancaires et d'un compte sur livret.

Tableau des fonds propres

	31/12/2024	Augmentation	Affectation du résultat	31/12/2025
Première situation établie	47 300			47 300
Ecart de réévaluation	64 350			64 350
Report à nouveau	362 475		1 135 354	1 497 829
Résultat de l'exercice	1 135 354	-9 143	-1 135 354	-9 143
Total fonds propres	1 609 479	-9 143	0	1 600 336

Tableau des fonds dédiés

Fonds dédiés sur dons	31/12/2024	Report	Utilisations	31/12/2025
Dons dédiés à la construction	400 344		9 050	391 294

Les fonds dédiés à la construction sont repris au rythme des dotations aux amortissements.

Tableau des provisions pour risques et charges :

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotation	Reprises	31/12/2025
Provisions pour gros entretiens	30 000		30 000	-